



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 mai à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Est également présente, M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-288

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 10 ET 17 AVRIL 2019 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 2 ET 16 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 10 et 17 avril 2019 ainsi que des séances spéciales tenues les 2 et 16 avril 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-289*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan budgétaire de mars 2019, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements dans les programmes d'amélioration de l'habitat, dont 16 670 000 \$ par année sur trois ans pour le Programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec exige qu'au plus tard le 17 mai 2019, les villes intéressées signifient leur volonté de participer au Programme Rénovation Québec et présentent le budget qu'elles souhaitent y consacrer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a toujours priorisé la revitalisation et la rénovation de son parc de logements par le biais de ses politiques, orientations et outils d'urbanisme, dont le schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme et la Politique d'habitation et son plan d'action annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite participer au Programme Rénovation Québec 2019-2020 offert par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plus de 400 bâtiments sont inscrits sur une liste d'attente afin d'obtenir une subvention et que les citoyens manifestent toujours un intérêt pour obtenir de l'aide financière pour améliorer le cadre bâti de leur bâtiment situé dans les vieux quartiers;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son Programme triennal d'immobilisations, un montant de 1 200 000 \$ est réservé pour le Programme Rénovation Québec pour l'année 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter une résolution d'intention pour signifier à la Société d'habitation du Québec, la participation de la Ville de Gatineau au Programme Rénovation Québec 2019-2020 et demande un budget de l'ordre de 1 200 000 \$ à la Société d'habitation du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-290

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE DUQUESNE - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Duquesne, dossier RS-19-048, comme illustré au plan numéro CRO-19-165 du 15 mars 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement limité :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroits</u> | <u>En vigueur</u> |
|------------|-------------|---|---|
| Duquesne | Nord | À partir du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 21 m vers l'ouest | 15 minutes 7 h à 9 h et 15 h à 18 h Lundi au vendredi |
| Duquesne | Nord | À partir du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 21 m vers l'ouest | 2 heures 9 h à 15 h Lundi au vendredi |

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-165 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-291

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – BOULEVARD MONTCLAIR - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard Montclair, dossier RS-19-049, comme illustré au plan numéro CRO-19-167 du 18 mars 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroit</u> | <u>En vigueur</u> |
|------------------------|-------------|--|---|
| Boulevard Montclair | Nord | À partir d'un point situé à 6 m à l'ouest de la rue Berri, sur une distance de 114 m vers l'ouest | 2 heures 7 h à 18 h Lundi au vendredi |

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-167 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-292

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE KENT -
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Kent, dossier RS-19-046, comme illustré au plan numéro CRO-19-166 du 15 mars 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroit</u> | <u>En vigueur</u> |
|------------|-------------|---|-------------------|
| Kent | Est | À partir d'un point situé à 15 m au nord de la rue Papineau, sur une distance de 105 m vers le nord. | En tout temps |

Implanter une zone de stationnement limité :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroit</u> | <u>En vigueur</u> |
|------------|-------------|---|--|
| Kent | Ouest | Entre les rues Élisabeth-Bruyère et Papineau | 1 heure 9 h à 18 h Lundi au vendredi |

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées à la présente.

L'installation de la signalisation requise sera effectuée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de la rue Kent, entre les rues Élisabeth-Bruyère et Papineau, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-166 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-293

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
BOULEVARD MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC –
ISABELLE N. MIRON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard Mont-Bleu, dossier RS-19-078, comme illustré au plan numéro CRO-19-172 du 26 mars 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroit</u> | <u>En vigueur</u> |
|------------------------|-------------|---|-------------------|
| Boulevard Mont-Bleu | Sud | À partir d'un point situé à 80 m à l'ouest de la place des Sorbiers, sur une distance de 12 m vers l'ouest | 15 minutes |

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-172 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-294

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DE LAUSANNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU -
MYRIAM NADEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Lausanne, dossier RS-19-093, comme illustré au plan numéro CRO-19-211 du 3 avril 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement limité :

| <u>Rue</u> | <u>Côté</u> | <u>Endroit</u> | <u>En vigueur</u> |
|-------------|-------------|--|-------------------|
| De Lausanne | Est | À partir d'un point situé à 18 m au nord du chemin de la Savane, sur une distance de 7 m vers le nord | 10 minutes |

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-211 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-295

**SOUSSION 2018 SP 127 - RÉFECTION DE LA TOITURE –
ARÉNA FRANK-ROBINSON - PROJET 16-2033 - DISTRICT ÉLECTORAL
D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation & Toitures Ltée., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture à l'aréna Frank-Robinson pour un montant total de 344 800 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--|
| 18-18003-002-91028 | 314 848,36 \$ | Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - 16-2033 – Aréna Frank-Robinson |
| 04-13493 | 14 994,56 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 14 957,08 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-296

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, AFIN D'AUTORISER
HYDRO-QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES
PERMISES SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, PA-1037, ENTRE LES
RUES HANSON ET MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -
CÉDRIC TESSIER**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec doit réaliser des travaux de démolition d'un puits d'accès souterrain au niveau du pont du Ruisseau de la Brasserie, PA-1037, sur le boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Hanson et Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE les travaux étaient prévus en 2018, mais ont été reportés en 2019 à la demande de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus au début du mois de mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'échelonner sur environ 5 à 10 jours;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution de ces travaux, deux voies de circulation devront être fermées sur le boulevard Alexandre-Taché;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec doit réaliser ses travaux de nuit, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Hydro-Québec à faire réaliser les travaux au niveau du pont du Ruisseau de la Brasserie, sur le boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Hanson et Montcalm, pendant 5 à 10 jours au début du mois de mai 2019, entre 21 h et 7 h, du lundi au dimanche;
- demande à Hydro-Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2019-297*

SOUTIEN FINANCIER DE 50 000 \$ À DEUX ORGANISMES POUR DES PROJETS PILOTES DE RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 30 août 2016, son Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020, par le biais de la résolution numéro CM-2016-330 du 12 janvier 2017, après avoir été déclaré conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 est de réduire de 45 %, la quantité d'ordures ménagères envoyée à l'élimination d'ici 2020, dans le secteur résidentiel et de 50 %, dans le secteur commercial;

CONSIDÉRANT QUE l'action 7 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 prévoit un montant annuel de 52 000 \$ en subventions pour soutenir financièrement des organismes à but non lucratif consolidant le réemploi sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE 3 R Québec inc. et la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais mettent déjà en œuvre des initiatives de réduction et de redistribution des résidus alimentaires dans le cadre de leur mission respective et souhaitent augmenter considérablement les quantités de matières détournées de l'enfouissement cette année;

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier de 25 000 \$ pour chacun des projets pilotes permettrait à ces organismes et à toute la collectivité gatinoise de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (actions 2, 7 et 14), de détourner plusieurs milliers de tonnes de résidus alimentaires de l'élimination et surtout de nourrir des familles vivant en situation de précarité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- le protocole d'entente et le soutien financier qui s'y rattache entre la Ville de Gatineau et l'organisme 3 R Québec inc. pour le projet pilote d'Accompagnement des épiciers et organismes d'entraide dans la récupération et distribution des surplus alimentaires;
- le protocole d'entente et le soutien financier qui s'y rattache entre la Ville de Gatineau et l'organisme Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais pour le projet pilote Quartiers Anti-gaspi;

- la directrice du Service de l'environnement à signer les protocoles d'entente entre la Ville de Gatineau et les organismes 3 R Québec inc. et Table de concertation sur la faim et le développement social en Outaouais afin que puissent démarrer les projets pilotes relatifs au gaspillage alimentaire;
- le trésorier à verser la subvention à chacun des organismes selon les modalités décrites dans chaque protocole d'entente sur présentation des pièces justificatives demandées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|--|
| 02-45545-972 | 25 000 \$ | Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 - Subventions |
| 02-45545-972 | 25 000 \$ | Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|-----------|--|
| 02-45540-999 | 50 000 \$ | | Gestion des matières résiduelles - Autres |
| 02-45545-972 | | 50 000 \$ | Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-298*

NOUVEAU BAIL - LOCATION DE CINQ ESPACES DE STATIONNEMENT SUR LA RUE COURCELETTE À SA MAJESTÉ LA REINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'entente existante entre la Ville de Gatineau et Sa Majesté la Reine pour la location de cinq espaces de stationnement sur la rue Courcelette viendra à échéance le 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE Sa Majesté la Reine désire obtenir un nouveau bail de cinq ans, afin de poursuivre l'utilisation de ces cinq espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente de location proposée par la Ville de Gatineau pour les cinq espaces de stationnement sur la rue Courcelette sera d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le loyer mensuel 2019 sera de 166,12 \$ par mois, par espace de stationnement plus les taxes applicables, montant établi par le règlement numéro 61-2006 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le nouveau bail à intervenir entre la Ville de Gatineau et Sa Majesté la Reine pour l'utilisation de cinq espaces de stationnement par ceux-ci sur la rue Courcelette aux conditions suivantes :

- Revenu total de 49 836 \$, soit 166,12 \$ par mois pendant 60 mois, par espace de stationnement plus les taxes applicables;
- Durée de cinq ans, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2024;
- Indexation selon les modifications au règlement numéro 61-2006;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de ce nouveau bail commercial, en s'assurant du respect des termes et conditions de ce dernier qui est annexé au présent projet de résolution;
- d'autoriser les Services juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville de Gatineau advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-299*

ANNULATION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER ET MÉTAUX INC. - LOT 1 373 373 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire d'un immeuble situé au 1645, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, connu et désigné comme étant le lot 1 373 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 7 449,3 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est nu-propriétaire du lot 1 373 373 du cadastre du Québec, aux termes d'un bail emphytéotique créé en 1984, tandis que la compagnie américaine de fer et métaux inc. est l'emphytéote pour une durée se terminant le 31 janvier 2043;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du bail, l'emphytéote devait faire des améliorations locatives sur l'immeuble, en particulier, construire un bâtiment et aménager le terrain, l'entretenir et le maintenir en bon état;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009, l'emphytéote a cessé définitivement ses opérations et l'entretien des lieux loués et qu'un incendie a détruit le bâtiment en 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a entrepris des démarches pour faire annuler le bail emphytéotique en vue de reprendre possession de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l'emphytéote a complété la démolition de toutes les installations existantes, nettoyé le terrain et a décontaminé les lieux loués, le tout comme confirmé par l'avis de décontamination publié au Registre foncier du Québec en 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à l'annulation du bail emphytéotique, incluant le Service des biens immobiliers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser l'annulation du bail emphytéotique entre la Ville de Gatineau et la compagnie américaine de fer et métaux inc., affectant l'immeuble situé au 1645, rue Routhier, connu et désigné comme étant le lot 1 373 373 du Cadastre du Québec;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à l'annulation du bail et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à cesser toute facturation relative au bail en date de la reprise de possession de l'immeuble par la Ville de Gatineau et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-300

SOUMISSION 2017 SP 304 - RÉPARATIONS SUITE À LA LOCATION DE 15 TRACTEURS AVEC TONDEUSES, D'UNE FAUCHEUSE ET D'UN TRACTEUR

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-50 du 7 février 2018, adjugeait un contrat à la firme Carrière et Poirier Équipement Itée pour la location de 15 tracteurs avec tondeuses, d'une faucheuse et d'un tracteur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.2 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville de Gatineau en ce qui a trait aux réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif, d'un accident, de la négligence de la part d'un employé de la Ville de Gatineau ou suite à du vandalisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de la somme de 33 783,06 \$ incluant les taxes, à la firme Carrière et Poirier Équipement Itée, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour les travaux de réparations sur les équipements loués pour la saison estivale 2018, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2017 SP 304.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 02-71440-516-91029 | 20 565,62 \$ | Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Location à long terme - Machinerie |
| 02-71425-516-91030 | 10 282,81 \$ | Terrains sportifs – Location à long terme - Machinerie |
| 04-13493 | 1 469,15 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 1 465,48 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-301*

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET DU PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL AVEC LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE GATINEAU 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'une Politique des loisirs, du sport et du plein air en 2007 qui identifie ses priorités d'actions pour le développement du sport et pour son offre de services au niveau initiation récréative et soutien à l'excellence sportive à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau travaille de concert avec les organismes du milieu pour offrir des services diversifiés et de qualité, conformément aux axes 3 et 4 de sa politique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement du sport de Gatineau, fondé en 2009, s'est donné le mandat de voir au développement du sport et au soutien de l'excellence sportive en offrant des services périphériques aux athlètes et aux entraîneurs de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît le Conseil de développement du sport de Gatineau comme un organisme partenaire pour la réalisation du projet de développement du sport et du soutien à l'excellence sportive à Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente et le prêt d'un immeuble municipal entre le Conseil de développement du sport de Gatineau et la Ville de Gatineau pour une durée de deux ans, soit pour les années 2018 et 2019;
- de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour accompagner le Conseil de développement du sport de Gatineau dans la mise en place de mécanismes de gestion de ses surplus financiers;
- d'accorder un soutien au Conseil de développement du sport de Gatineau, réparti comme suit :
 - une subvention annuelle de 100 000 \$ pour la réalisation du mandat du Conseil de développement du sport de Gatineau;
 - une subvention annuelle de 10 000 \$ pour soutenir l'organisation du Gala Excellence Outaouais;
 - un prêt de local au centre sportif de Gatineau, d'une valeur de 14 247 \$ par année;
 - des laissez-passer annuels pour la salle d'entraînement du centre sportif de Gatineau, d'une valeur de 3 611 \$;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 110 000 \$ pour l'année 2018, 99 000 \$ pour l'année 2019 et 11 000 \$ après l'évaluation des réalisations par les parties, lors d'une rencontre prévue au mois de novembre 2019, au nom du Conseil de développement du sport de Gatineau, situé au 850, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 0B4, et ce, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et le prêt d'un immeuble municipal entre le Conseil de développement du sport de Gatineau et la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|------------|---|
| 02-70045-971 | 110 000 \$ | Politique des loisirs, du sport et du plein air - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-302*

PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LA GESTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS ET VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté un Programme d'agriculture urbaine et un Cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire associer les organismes aux enjeux municipaux, tels que l'agriculture urbaine et les jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE le Cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs prévoit un soutien financier aux organismes gestionnaires des jardins, et ce, conditionnel à la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et les organismes gestionnaires;

CONSIDÉRANT QUE des protocoles d'entente sont actuellement en vigueur ou à renouveler avec les organismes gestionnaires des jardins communautaires et collectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les 16 protocoles d'entente avec les organismes gestionnaires des jardins communautaires et collectifs;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les 16 protocoles d'entente de partenariat pour la gestion des jardins communautaires et collectifs avec les organismes;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux organismes gestionnaires des jardins communautaires et collectifs conformément aux modalités de paiement détaillées à l'annexe A, Répartition des sommes par organisme, et ce, conditionnellement à la réception du bilan annuel et financier de l'année antérieure comme convenu dans le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme gestionnaire, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|-------------------------------------|
| 02-71432-971 | 30 100 \$ | Agriculture urbaine - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-303*

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'OFFRE D'ATELIERS EN AGRICULTURE URBAINE ET LE SOUTIEN DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite promouvoir l'agriculture urbaine afin de faire de Gatineau une ville plus verte, active et en santé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté un Programme d'agriculture urbaine et le Plan d'action du Programme d'agriculture urbaine 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite développer les compétences techniques des citoyens, des agriculteurs urbains et des organismes, en plus de diminuer les coûts d'acquisition d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite sensibiliser les citoyens sur les bonnes pratiques et faciliter la mise en place d'initiative d'agriculture urbaine par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les organismes partagent les mêmes objectifs et possèdent les compétences en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite voir développer les jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite la préservation à long terme des jardins communautaires et collectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente avec Enviro Éduc-Action pour offrir aux citoyens, des ateliers de sensibilisation et d'éducation;
- d'approuver le protocole d'entente avec la Coopérative de solidarité bio-équitable de l'Outaouais pour offrir aux citoyens, des ateliers d'éducation techniques ainsi que d'agrandir le réseau entre les gestionnaires des jardins communautaires et collectifs;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente joints à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet;
- d'autoriser le trésorier à verser, à chaque organisme responsable des projets mentionnés ci-dessus, les sommes recommandées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnel à la signature d'une entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme gestionnaire, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2020 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|-------------------------------------|
| 02-71432-971 | 42 200 \$ | Agriculture urbaine - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-304*

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UN STATU QUO - 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2010-1192 du 7 décembre 2010 :

- adoptait la Politique de développement social, le Cadre de soutien à l'action communautaire et le plan d'action 2011-2014;
- autorisait le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique de développement social et pour la mise en œuvre du Cadre de soutien à l'action communautaire;
- adoptait les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2013-330 du 16 avril 2013, actualisait la mise en œuvre du plan transitoire concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal, comme présenté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre des chèques de 23 000 \$ chacun au Centre d'Animation Familiale, à Solidarité Gatineau Ouest et au Relais des jeunes Gatinois, pour un montant total de 69 000 \$, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-71030-971 | 69 000 \$ | Soutien aux organismes communautaires et au développement - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-305

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU MARATHON D'OTTAWA - 25 ET 26 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE les circuits de 3 km et de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2019 du Marathon d'Ottawa nécessitent la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et des cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 26 mai 2019, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2019 du Marathon d'Ottawa, à savoir :

Le circuit de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 26 mai 2019. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 25 mai à 13 h le dimanche 26 mai 2019. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, le dimanche 26 mai 2019 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont du Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Eddy et Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre les rues Graham et Saint-Jean Bosco;
- Rue Saint-Jean Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre les rues Saint-Jean Bosco et Montcalm;
- Rue Montcalm, entre la rue Lois et le boulevard Alexandre-Taché;
- Rue Wellington, entre les rues Montcalm et Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre les rues Eddy et de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le tout selon le plan G07-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurance désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2019-306

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 12

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 14, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches numéro 12 :

| Numéros des listes | Descriptions | Montants | Périodes |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------------------|
| Liste PA numéro 12 | Pièces de comptes à payer | 14 037,98 \$ | 8 au 12 avril 2019 |
| Liste PD numéro 14 | Pièces de comptes à payer | 540 600,74 \$ | 8 au 12 avril 2019 |
| Liste des réquisitions numéro 14 | Pièces de comptes à payer | 6 159,08 \$ | 8 au 12 avril 2019 |
| Liste des embauches numéro 12 | Embauche du personnel temporaire | 632 751,12 \$ | 31 mars au 6 avril 2019 |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-307

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 13

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 15 ainsi que la liste des embauches numéro 13 :

| Numéros des listes | Descriptions | Montants | Périodes |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|---------------------|
| Liste PA numéro 13 | Pièces de comptes à payer | 53 566,31 \$ | 15 au 19 avril 2019 |
| Liste PD numéro 15 | Pièces de comptes à payer | 405 380,86 \$ | 15 au 19 avril 2019 |
| Liste des réquisitions numéro 15 | Pièces de comptes à payer | 2 814,28 \$ | 15 au 19 avril 2019 |
| Liste des embauches numéro 13 | Embauche du personnel temporaire | 418 333,70 \$ | 7 au 13 avril 2019 |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-308

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 14 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 16 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 14, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16, la liste des réquisitions numéro 16 ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

| Numéros des listes | Descriptions | Montants | Périodes |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|---------------------|
| Liste PA numéro 14 | Pièces de comptes à payer | 23 982,29 \$ | 22 au 26 avril 2019 |
| Liste PD numéro 16 | Pièces de comptes à payer | 475 529,42 \$ | 22 au 26 avril 2019 |
| Liste des réquisitions numéro 16 | Pièces de comptes à payer | 6 017,76 \$ | 22 au 26 avril 2019 |
| Liste des embauches numéro 14 | Embauche du personnel temporaire | 554 688,14 \$ | 14 au 20 avril 2019 |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-309*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA FONDATION FORÊT BOUCHER ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA GESTION DE LA FORÊT BOUCHER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Forêt Boucher a déposé son plan directeur de la forêt Boucher;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2019-179 du 19 mars 2019, de confier la gestion de la forêt Boucher à la Fondation Forêt Boucher;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a obtenu le mandat de produire un protocole d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente entre la Fondation Forêt Boucher et la Ville de Gatineau pour la gestion de la forêt Boucher;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Fondation Forêt Boucher pour la gestion de la forêt Boucher.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-310*

TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC AU PARC CENTRAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Agriculture urbaine CBIO et madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette désirent poursuivre le projet de marché public pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette deuxième édition du marché public se tiendra tous les samedis, du 8 juin au 21 septembre 2019, de 9 h à 14 h, au parc Central du Plateau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, district électoral du Plateau, désire contribuer au projet du marché public au parc Central :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Agriculture urbaine CBIO et la Ville de Gatineau pour la tenue du marché public au parc Central;
- d'accepter de verser à l'organisme Agriculture urbaine CBIO, un montant de 25 000 \$ pour aider au financement du projet provenant du budget discrétionnaire de la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, district électoral du Plateau;
- d'autoriser le trésorier à verser la somme de 25 000 \$ à Agriculture urbaine CBIO selon les modalités et conditions stipulées au protocole d'entente sur présentation de pièces justificatives préparées par le centre de services d'Aylmer;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|---|
| 02-79934-972 | 25 000 \$ | Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|-----------|---|
| 02-79934-692 | 25 000 \$ | | Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement – Équipement non capitalisable |
| 02-79934-972 | | 25 000 \$ | Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-311

RÈGLEMENT DE LITIGES - DEMANDE DE RECLASSIFICATION

CONSIDÉRANT la convention collective entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. signée le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente ENT-BLC-13-10 signée le 17 septembre 2013 portant sur la modification de l'article 20 de la convention collective;

CONSIDÉRANT la convention collective entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 signée le 6 juin 2018;

CONSIDÉRANT les demandes de reclassification déposées par l'employé numéro 105081 le 29 août 2012 et le 10 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin au litige qui les oppose et conclure une transaction à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la dépense quant au règlement de ce litige excède 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise à verser les sommes dues dans le dossier de l'employé numéro 105081.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-312

PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL DE MESDAMES CHLOÉ GOURDE BUREAU ET ANNIE-FRANCE MAJOR À TITRE DE CHARGÉES DE PROJET - PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE MADAME MARIE-ALEXANDRE HOUTART À TITRE DE GRAPHISTE - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux surcroûts de travail à titre de chargé de projet, Plan de gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement jusqu'au 28 juin 2021, ainsi qu'un surcroît de travail à titre de graphiste du Service des communications pour une durée de 24 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de ces surcroûts de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de deux surcroûts de travail pour mesdames Chloé Gourde Bureau et Annie-France Major à titre de chargé de projet, Plan de gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement jusqu'au 28 juin 2021, ainsi que la prolongation d'un surcroît de travail pour madame Marie-Alexandre Houtart à titre de graphiste du Service des communications pour une durée de 24 mois.

Le salaire de madame Chloé Gourde Bureau sera celui de la classe 12, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Annie-France Major sera celui de la classe 12, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Marie-Alexandre Houtart sera celui de la classe 4, échelon 5 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à ces fins seront pris à même les postes budgétaires 02-45545-132 – Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 – Temporaires – Cols blancs et 02-45545-135 – Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 – Temporaire – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-313

PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL DE MADAME IVELINE DOUCE, GÉOMATICIENNE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de géomaticien pour le Service de l'urbanisme et du développement durable jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail de madame Iveline Douce, géomaticienne pour le Service de l'urbanisme et du développement durable jusqu'au 31 décembre 2019.

Le salaire de madame Iveline Douce sera celui de la classe 3, échelon 2 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-18018-003 – Mise à jour des zones inondables.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2019.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 28 février au 27 mars 2019

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif